



# Communauté de pratiques orientées rétablissement d'Île-de-France

10 Mars 2023

Résidence Les petits Frères des Pauvres

De 14h à 16h30

## ÉTAIENT PRESENTS :

- 8 membres de la communauté

## I. L'AGENDA DES PROCHAINS EVENEMENTS

RESSOURCE	Date	Lien
Colloque GHU Paris « s'engager pour les vécus d'expérience »	16/03	<a href="#">lien</a>
Sensibilisation thématique Rétablissement – Céapsy	26/03	<a href="#">lien</a>
Festival Facettes : confirmation de la 2ème édition	Automne 2023	

## II. RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Thématiques retenues par les participants :

### 1. AAH, Travail et Rétablissement

Les échanges se sont ouverts sur un débat autour du rôle de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de son impact dans les parcours d'insertion et de rétablissement

- Le premier argument exprimé dans les échanges était la crainte, pour la personne qui exprime l'envie de travailler, de perdre la sécurité que représente l'AAH. La perspective de la disparition de cette aide devient à frein au projet d'insertion professionnelle.

*« Parfois on perd son emploi et le fait de retourner à l'AAH c'est très stressant. Je serai plus grande souplesse ou bien que ce soit plus facile de recouvrer ses droits »*

- Comme tous les minimas sociaux, l'AAH fait parfois l'objet de stéréotypes négatifs dont souffrent les bénéficiaires. Il y'a donc l'envie de rompre avec cette image pour au contraire valoriser les côtés positifs des allocations. Par exemple, l'idée que l'allocation représente l'aide permettant aux personnes concernées de s'investir dans des structures comme les GEM ou bien dans une entraide avec des pairs :

*« Il y a une diabolisation de ce revenu alors que c'est ce qui permet d'aller au GEM »*

*« L'AAH n'est pas une incitation à la paresse, on peut aussi le voir comme un financement du bénévolat »*

- Parmi les autres points positifs évoqués par les participants : l'allocation constitue une reconnaissance officielle des difficultés que rencontrent les personnes. Cela est d'autant plus utile que la légitimité des bénéficiaires est parfois mise en doute (par l'entourage ou de la société) du fait de l'invisibilité des troubles psychiques.

*« L'allocation est utile pour moi. Quand on a un trouble psy, ça prouve bien qu'on a un handicap aux yeux de la société »*

- L'actualité réglementaire avec la déconjugalisation de l'AAH permet maintenant à la personne bénéficiaire de se projeter dans l'avenir de façon indépendante. Dans une perspective de rétablissement, cette évolution renforce la capacité d'agir des publics concernés.

*« Le but n'était pas forcément de toucher l'allocation, mais d'avoir une sécurité au cas où et de ne pas être dépendante financièrement »*

À travers le sujet de l'allocation, il était aussi question du travail, de sa place dans la société et de son utilité pour les personnes concernées par les troubles. Certains y voient un levier de rétablissement quand d'autres en pointent les limites en termes de rétribution et de reconnaissance :

- Le travail est parfois vécu comme une injonction contradictoire car, dans les cas où la personne est orientée vers le milieu protégé, elle troque parfois une allocation précaire pour une rémunération précaire.

*« Le salaire en milieu protégé, c'est catastrophique. Il y'a peu de motivation à aller tous les jours à l'ESAT »*

*« Le travail en ESAT n'est pas valorisé dans la société mais on voit pourtant comment c'est utile pour certains pour qui sa structure le quotidien »*

## **2. Pénurie de professionnels : quels effets sur les parcours de rétablissement ?**

Les participants ont évoqué la vacance de nombreux postes de professionnels en établissement, en particulier celle des travailleurs sociaux qui accompagnent les publics dans l'accès aux droits. Si les difficultés de recrutement dans ces métiers sont notoires, il est moins souvent fait mention de l'impact de cette situation sur les personnes accompagnées

*« Leur absence peut être mal vécue d'un point de vue psychologique, par ce que c'est bien de savoir qu'ils sont là au cas où. Même quand j'ai pas de besoin particulier, c'est apaisant de se parler et de refaire le tour »*

- Il y a un consensus sur le fait que la précarité associée à ces métiers est dommageable pour la continuité de l'accompagnement. Les postes ainsi vacants entraînent un sous-effectif chronique dont souffrent professionnels et personnes accompagnées.

*« On sait que si notre travail n'est pas fait, les choses vont aller mal. Mais c'est difficile de ne pas avoir de reconnaissance »*

*« Parfois leurs salaires sont proches de notre AAH à 500€ près, donc j'ai beaucoup d'empathie. Tout être humain a envie de mieux »*

*« Ces gens contribuent au rétablissement. Parce que le rétablissement, c'est en partie connaître ses droits »*

*« Ça aide beaucoup quand elle est là. Par exemple, avec le dossier MDPH, on sait que si on coche une mauvaise case, ça peut avoir des répercussions fortes »*

- Par ailleurs, il a été évoqué qu'un contexte difficile (vacance de poste) représente parfois des opportunités d'innovation et de trouver de nouvelles formes d'organisation.

*« On s'aperçoit aussi que des personnes ont pu devenir dépendantes à des suivis. L'absence d'assistante sociale a permis à certains de retrouver des compétences, de la motivation pour faire les démarches »*

- Cela étant, il a été rappelé que, si « faire sans » les professionnels constitue une expérience bénéfique d'autonomisation pour les personnes accompagnées, le prolongement d'une telle situation sur un temps long mettrait les personnes en difficulté notamment du fait de l'énergie que cela requiert.

*« Sur le moment ce n'est pas une mauvaise expérience, mais c'est du temps et de l'énergie complètement bénévole »*

### III. PROGRAMME



Avis aux membres : afin de commencer à faire parler de la communauté au-delà de ses membres, il est proposé aux volontaires de témoigner sur ce que leur apporte la communauté. (Plus d'informations à venir).

#### **Calendrier des rencontres : format hybride**

- 21 Avril
- 02 Juin
- 21 Juillet
- 08 Septembre
- 20 Octobre
- 01 Décembre